REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et la Lutte contre l'Exclusion COMMISSION Ad HOC/TAAZOUR



Avis d'attribution provisoire

Objet : Livraison et pose d'un groupe électrogène de puissance continue 15 KVA pour l'alimentation d'une pompe de 4" plongée dans un forage à 76 m de profondeur dans la localité de KATAWANE - BANGOU

Réf/PV N° N° 219//Ad-HOC/TAAZOUR/2025

Date: 13 Mai 2025

Source de financement : Budget TAAZOUR

Année 2025

L'évaluation des offres a abouti aux résultats présentés dans le tableau suivant :

Vu le PV d'évaluation du 13 mai 2025 cité en référence, la commission ADHOC d'évaluation des offres propose l'attribution suivante :

Classement des offres :

Nom du Soumissionnaire	Montant corrigé MRU (TTC)	Classement	
	585 800	1	
MCMC	640 000	2	
AZUR	696 000	3	
SCGS	1 094 580	4	
EL KHAYRIEN	5 512 300	5	
BMD24 EVEL	6 212 200	6	
GFC – TG	6 212 200		

3- Vérification de la qualification du soumissionnaire MCMC premier moins disant :

Soumissionnaire Attestation de marché similaire signée par l'autorité étatique	DQE totalisant le cout de l'offre en TTC	Délai d'exécution dix jours	Décision	
MCMC	compétente FOURNIE CONFORME	FOURNIE CONFORME	Sept jours	Qualifié

4- Proposition de la commission d'évaluation :

La commission Ad-Hoc propose l'attribution provisoire de la fourniture et pose d'un groupe électrogène de 15 KVA pour l'alimentation d'une pompe de 4" plongée dans un forage à 76m de profondeur dans la localité de KATAWENE, commune Bangou, Wilaya Hodh Chargui, au fournisseur MCMC, première moins disant pour en montant de cinq cent quatre-vingt mille huit cent Ouguiya (582 800 MRU) en toutes taxes comprises, délai de livraison 7 jours.

Fait à Nouakchott, le 13 Mai 2025

Recommandé par : Le Responsable d'appui aux Commissions Adhoc sous seuil	Approuvé par : Le Secrétaire Général
Abou Lamine DIENG	Sadfy SIDI MOHAMED
100 100 100 100 100 100 100 100 100 100	Le Scoretite Control & Control & Control Exclusion